

Réunion conseil municipal : 22 mars à 20h00

Présent(s) : BEAUVAIS Philippe, TISSIER Béatrice, DROUIN Christian, PAIN Isabelle, MAUNY Jacques, MATHIEU Johnny, VANDEVYVERE Edward

Absent(s) : MARTIN Jean-Paul, GONDOUIN Anne-Sophie, MOULIN Angélique, COCHEPAIN Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Jacques MAUNY

Budget du CCAS :

- **Approbation compte administratif 2018**

A partir de documents remis à chaque participant, Mr le Président présente et commente les opérations comptables de l'exercice 2018.

Fonctionnement : Dépenses : 735.64 €

Recettes : 625 €

A l'unanimité et en l'absence de l'intéressé, le compte Administratif est approuvé.

- **Approbation du compte de gestion 2018**

A l'unanimité, les membres du CCAS approuvent le compte de gestion 2018 établi par Mr le Receveur.

- **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2018 certifié conforme par Mr le Receveur municipal :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 497.67 € au R 002

- **Vote du budget primitif 2019**

A partir des dépenses et recettes réelles de l'exercice 2018, les membres du CCAS préparent le budget primitif 2019

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 797.67 €

Budget de la Commune

- **Approbation compte administratif 2018**

A partir de documents remis à chaque participant, Monsieur le Maire présente et commente les opérations comptables de l'exercice 2018.

Investissement

Dépenses : 34 725.40 €

Recettes : 23 229.41€

Fonctionnement

Dépenses : 41 947.06€

Recettes : 50 461.33€

A l'unanimité et en l'absence de l'intéressé, le compte Administratif est approuvé.

- **Approbation du compte de gestion 2018**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 établi par Mr le Receveur.

Ce document présente exactement les mêmes chiffres que le compte administratif 2018 de la commune.

- **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2018 certifié conforme par Mr le Receveur municipal :

Affectation au R 001 en investissement recette 10 651.65€

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 61 484.33 € au R 002

- **Vote du budget primitif 2019**

A partir des dépenses et recettes réelles de l'exercice 2018, les membres du Conseil Municipal préparent le budget primitif 2019.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 99 284.33 €

Investissement : 72 355.65 €

Vote des 4 taxes

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les nouveaux taux des 4 taxes à savoir :

Taxe Habitation : 9.74%

Taxe Foncier Bâti : 8.01%

Taxe Foncier Non Bâti : 15.80%

Questions diverses :